Ville de Pavilly
Seine-Maritime
LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***OBJET***

**AFFAIRES FONCIÈRES :**

Cession d'un terrain nu situé 3 place Alain CRIBIER à la SCI LABO

**Délibération n°2025/13**

**10 MARS 2025**

Date de la convocation : 4 mars 2025

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 13 mars 2025 et de son affichage électronique

L'An deux mil vingt-cinq, le dix mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

***Étaient présents :***

MM. LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Émilie, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, VINCENT Nicolas.

***Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :***

Mme MULET Mercedes qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme LÉCAUDÉ Katy, Mme CRESSON Séverine qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER Christelle, Mme GANAYE Brigitte qui a donné pouvoir à M. DEMANNEVILLE Christian, Mme FAVRY BOURGET Brigitte qui a donné pouvoir à Mme DÉMARES Michèle.

***Était absent :***

M. DA SILVA Maxime.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 28

Ref. 2025_24 Berger-Levrault (1309)

REÇU EN PREFECTURE
le 13/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-076-217604958-20250310-2025_13-DE

**AFFAIRES FONCIÈRES** : Cession d'un terrain nu situé 3 place Alain Cribier à la SCI LABO.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les raisons qui ont conduit à céder à la SCI LABO une parcelle d'espace vert supplémentaire d'une superficie de 103 m² à l'effet d'édifier un laboratoire d'analyses médicales.

Après en avoir délibéré l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 28 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

VU la délibération du conseil municipal en date du 11 mars 2024 prononçant le déclassement de la parcelle cadastrée section AT numéro 1059 (anciennement AT 1053) ;
VU la délibération du conseil municipal en date du 10 mars 2025 prononçant le déclassement de la parcelle cadastrée section AT numéro 1060 ;
VU l'avis du Domaine en date du 25 novembre 2024 ;

- De décider de céder à la SCI LABO ou à toute société qu'elle se substituerait le terrain sis à Pavilly 3 place Alain Cribier (anciennement 1 rue André Lesouef) cadastré section AT numéros 1059 et 1060 d'une superficie totale de 326 m² au prix de 32 600 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE

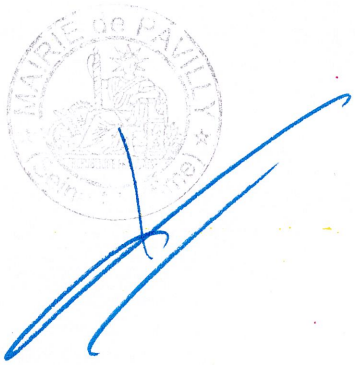


*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.*

REÇU EN PREFECTURE
le 13/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-076-217604958-20250310-2025_13-DE